

## DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE

### En vue de l'admission dans une école de FREYMING-MERLEBACH

(à adresser à la Direction Jeunesse & Sports de la ville de Freyming-Merlebach sous couvert du Maire de la commune de résidence)

Pour l'école :

Maternelle

Elémentaire

Je soussigné(e)

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

domicilié(e) au

N° : \_\_\_\_\_

Rue : \_\_\_\_\_

COMMUNE : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

adresse mail : \_\_\_\_\_

téléphone : \_\_\_\_\_

Demande en qualité de représentant légal des enfants ci-après, qu'il(s) soit(ent) scolarisés à  
FREYMING-MERLEBACH à compter du \_\_\_\_\_

NOM & PRENOM DE L'ENFANT	DATE DE NAISSANCE	ECOLE DE FREYMING-MERLEBACH SOUHAITEE

Motif précis de la demande de dérogation (joindre impérativement toutes les pièces justificatives nécessaires : certificat médical, attestation d'emploi des parents, justificatif de garde ...)

---



---



---



---



---

**Je certifie exacts les renseignements portés ci-dessus**

Je suis informé(e) que les données personnelles collectées par renseignement de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé mis en place par le service Jeunesse & Sports de la ville de Freyming-Merlebach dans le cadre du traitement de ma demande de dérogation de secteur scolaire. Elles sont utilisées uniquement à cette fin et conservées pendant la durée réglementaire.

**Le présent formulaire ne constitue pas une inscription scolaire. La dite inscription ne pourra être effectuée qu'après la décision relative à la demande de dérogation.**

Fait à : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_



## **EXTRAIT DE LA LOI DE DECENTRALISATION**

La commune de résidence participe aux dépenses de la commune d'accueil. La répartition des dépenses d'entretien se fait par accord entre les communes concernées.

A défaut d'accord, la répartition des dépenses est fixée par le commissaire de la République, après avis du Conseil de l'Education Nationale.

Si la commune de résidence dispose d'établissements permettant la scolarisation des enfants (capacité d'accueil), le choix d'une autre école par les parents sera soumis à l'avis du Maire.

### **ACCORD**

du Maire de la commune de Résidence

### **REFUS**

A \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

### **ACCORD**

du Maire de la Commune de **FREYMING-MERLEBACH**

### **REFUS**

A \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_